

Ordonnance de l'archiduchesse Marie-Élisabeth portant défense de lever des gens de guerre sans sa permission dans les provinces des Pays-Bas. 21 décembre 1733.

Bruxelles, 21 décembre 1733.

MARIE-ÉLISABETH, par la grâce de Dieu, princesse royale de Hongrie, de Bohême et des Deux-Siciles, archiduchesse d'Autriche, etc., gouvernante générale des Pays-Bas.

Étant informée des désordres qui se commettent par la levée de gens de guerre, dans les provinces de l'obéissance de Sa Majesté Impériale et Catholique en ces pays, pour les puissances étrangères, nonobstant que telles levées soient défendues par les placards et ordonnances de Sadite Majesté, nommément par celle du 1^{er} août 1672 (1), renouvelée souvent dans la suite, sous des peines très-rigoureuses, tant contre ceux qui enrôlent des soldats sujets de Sa Majesté, que contre ceux qui s'engagent pour servir des puissances étrangères, il est indispensable de remédier à un si grand mal et d'en prévenir les mauvaises suites, d'autant que nous sommes informée que, malgré les peines comminées par lesdits placards et ordonnances, il se trouve que des sujets de Sa Majesté en ce pays s'engagent au service des puissances étrangères. Nous défendons, au nom de Sadite Majesté, à tous et quelconque, de quelque qualité qu'ils soient, de faire levée de gens, pour des puissances étrangères, dans les pays et États de Sa Majesté, ne fût de notre permission par écrit, à peine de la vie et confiscation des biens, tant contre ceux qui auront enrôlé que contre les officiers, soldats ou vassaux qui seront convaincus de s'être engagés au service des puissances étrangères. Et pour que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance de cette notre ordonnance, nous ordonnons, au nom que dessus, qu'elle soit publiée et affichée partout en la manière accoutumée.

Fait à Bruxelles, le 21 décembre 1733.

Étoit paraphé COLO. v^t ; *signé* MARIE ÉLISABETH ; *et plus bas* : Par ordonnance de Son Altesse Sérénissime, en absence de l'audiencier, *contre-signé* C. H. COSQUET.

(Imprimé sorti des presses de George Fricx, imprimeur de l'Empereur.)